



# RETRAIT SUITE OFFRE VALIDEE PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE

Par du29, le 01/10/2014 à 09:29

Bonjour,

J'ai fait une offre pour le rachat d'un fonds de commerce en liquidation auprès d'un liquidateur judiciaire. Cette offre a été retenue et validée par le juge commissaire.

Etant préalablement en relation avec le propriétaire gérant de la SCI, celui-ci m'avait fait comprendre par écrit qu'il reverrait les conditions de bail, entre autre le montant du loyer, son associé souhaitant une baisse de également, ceci par écrit postérieur à la décision du tribunal de commerce.

Le notaire mandaté par le liquidateur après plusieurs tractations avec le propriétaire m'a tout simplement dit de me désister, après 3 mois et demi de la décision du juge commissaire, ce qu'il a fait par écrit au liquidateur, en me précisant que je ne risquais strictement rien en terme de recours de toute sorte contre moi car je lui avais poser la question à plusieurs reprises. Aujourd'hui le liquidateur est attaqué par le propriétaire pour percevoir ses loyers et par la même m'attaque également pour récupérer cette somme.

Je me retrouve en première ligne devant le tribunal de grande instance, quels sont mes recours.

Merci de votre réponse.